

### DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE

#### **DÉCISION MODIFICATIVE Nº 5**

## Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu les arrêtés des 26 mai 2014 et 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 modifié du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Territoriale de l'Eure-et-Loir,

Vu l'avis émis par le comité de direction régional

#### DÉCIDE

#### Article 1

L'article 2 de la décision du 10 septembre 2014 modifié en dernier lieu par l'article 1 de la décision du 29 mars 2017 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle est modifié comme suit pour le département d'Eure-et-Loir :

A compter du **31 juillet 2017**, les tableaux concernant les UC 1 et UC 2 de ce département sont annulés et remplacés par les tableaux suivants :

# <u>UC</u> 1

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
1	Isabelle LECHENE	Stéphane MOREAU	Stéphane MOREAU
	Contrôleur du travail		
2	Stéphane MOREAU	Stéphane MOREAU	Stéphane MOREAU
	Inspecteur du travail	(TO)	N°-
3	Luc MICHEL	Luc MICHEL	Luc MICHEL
	Inspecteur du travail	Inspecteur du travail	Inspecteur du travail

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
4	Marie-Thérèse MIRAULT Inspectrice du travail	Marie-Thérèse MIRAULT	Marie-Thérèse MIRAULT
5	Driss MELIANI Contrôleur du travail	Marie-Thérèse MIRAULT	Marie-Thérèse MIRAULT
6	Ghislain Des GAYETS Inspecteur du travail	Ghislain Des GAYETS	Ghislain Des GAYETS

## UC2

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
7	François DOUIN	François DOUIN	François DOUIN
	Inspecteur du travail		
8	Poste vacant	Karl CHOLLET	Poste vacant
	Intérim organisé		Intérim organisé
9	Poste vacant	François DOUIN	François DOUIN
	Intérim organisé		
10	Frédéric ANGELI	Cécile FESSOU	Cécile FESSOU
	Contrôleur du travail		
11	Cécile FESSOU	Cécile FESSOU	Cécile FESSOU
	Inspectrice du travail		
12	Marie-Noelle GIL GIL	Karl CHOLLET	Marie-Noelle GIL GIL
	Contrôleur du travail		
13	Karl CHOLLET	Karl CHOLLET	Karl CHOLLET
	Inspecteur du travail		4

#### Article 2

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et le responsable d'unité départementale de la Directe Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans le 31 juillet 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire

Patrice GRELICHE